

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Séance du 30 septembre 2025

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE
CONVOCATION

24 SEPTEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION

15 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 24

**Objet : CCFL –
Déploiement des
parcours santé et
sportifs – Convention
partenariale****Séance du 30 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Stéphane GLORANT, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Michaël PARENT à Madame Isabelle LEMAIRE OREC
Monsieur Olivier SABRE à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Clément DELASSUS à Monsieur Yves COLPAERT

Absents : Monsieur Dimitri DUQUENNE, Monsieur Bruno WILLERON, Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°127/129 – 09/2025

Objet de la délibération : CCFL – Déploiement des parcours santé et sportifs – Convention partenariale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune souhaite adhérer à la convention de partenariat avec la CCFL relative au déploiement des parcours santé et sportifs sur son territoire ;

Exposé des motifs :

L'adhésion à cette convention permettrait à la fois de favoriser l'activité physique (marche, course pédestre, renforcement musculaire...) mais aussi de permettre la découverte du patrimoine de proximité et de favoriser le maillage entre les différentes communes du territoire. Une application intitulé « Les chemins de la forme » sera également disponible sur smartphone afin de permettre à son utilisateur un audioguidage, un déclenchement automatique aux points d'intérêt grâce à la géolocalisation, un partage sur les réseaux sociaux et divers contenus.

Le parcours mis en œuvre fera au minimum 6km et sera jalonné de points d'intérêts touristiques, patrimoniaux ou sportifs.

Les lieux concernés par le dispositif feront l'objet d'échanges entre les élus de la commune et la CCFL.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2025

Objet de la délibération : CCFL – Déploiement des parcours santé et sportifs – Convention partenariale

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, la commune s'engage à :

- Installer les panneaux du parcours,
- Fournir, avec l'expertise du prestataire, tout élément ou information faisant sa spécificité, en particulier les éléments de contenu graphique, photographique, vidéo ou numérique (vidéo patrimoine et richesses culturelles...) nécessaires à une intégration internet spécifique et dont le prestataire aurait besoin ;
- Dans le cadre de sa communication, à imprimer les documents selon la charte graphique transmise ;
- Assurer sur son territoire et à destination de l'ensemble des structures une communication sur le dispositif mis en place ;
- Animer et faire vivre le dispositif avec ses acteurs locaux.

Elle assurera également la maintenance des mobiliers urbains.

La CCFL s'engage à accompagner le prestataire dans la réalisation du projet, dans la création du support numérique de l'application et l'hébergement de celle-ci, assurer la fabrication ou faire fabriquer le matériel nécessaire aux balisages des parcours.

Chacune des parties prendra à sa charge les dépenses et frais inhérents à leurs engagements.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** la mise en œuvre des parcours sportifs et santé ;
- **d'autoriser** la signature de la convention de partenariat relative au déploiement des parcours santé et sportifs ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



La Secrétaire de séance,
Francine MOURIKS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le

Publié ou notifié le

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

